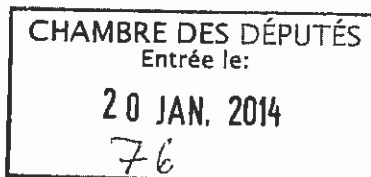




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 20 janvier 2014

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre des Sports.

Au sein du programme gouvernemental, le renforcement et l'amélioration des initiatives favorisant une éducation motrice et sportive des enfants et des jeunes occupent une place importante. Ainsi, le programme gouvernemental stipule « qu'une activité physique et sportive adaptée, dès le plus jeune âge, depuis les services d'éducation et d'accueil, à travers l'école fondamentale puis l'enseignement secondaire, reste la base vitale et nécessaire pour promouvoir et garantir à tout adolescent une éducation motrice et sportive indispensable pour la vie. » Un peu plus loin, on peut lire que « les horaires et programmes du sport scolaire et périscolaire sont à optimiser en fonction de la mission éducative de l'école et des services d'éducation et d'accueil dans ce domaine ». Les moyens préconisés pour atteindre cet objectif résident, d'après le gouvernement, dans « le renforcement et l'amélioration de la formation initiale et continue des professionnels œuvrant dans des structures d'encadrement scolaire, périscolaire et extrascolaire... » .

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes aux Ministres des Sports et de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- De quelle manière le gouvernement entend-il réaliser en pratique une telle optimisation des horaires et programmes du sport scolaire alors que l'emploi du temps actuel dans l'enseignement fondamental est déjà très serré?

- Considérant l'importance accordée à l'éducation motrice et sportive des enfants et des jeunes, Messieurs les Ministres considèrent-ils que le renforcement et l'amélioration de la formation initiale et continue des professionnels œuvrant dans des structures d'encadrement scolaire, périscolaire et extrascolaire, suffisent à pouvoir garantir les bases d'une éducation solide des élèves en la matière ? De quelle manière et, le cas échéant, avec qui, Messieurs les Ministres, projettent-ils d'améliorer les formations en question? Le gouvernement envisage-t-il également dans ce contexte d'avoir recours à des diplômés en sciences et techniques du sport afin de relever ce défi ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Françoise Hetto-Gaasch



Nancy Kemp-Arendt

Députées

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre des Sports à la question parlementaire n°76 du 20 janvier 2014 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch et de Madame la Députée Nancy Kemp-Arendt.

En réponse à la question parlementaire N° 76/2014 les ministres concernés soulignent et répètent la position explicitée par le ministre des Sports Romain Schneider, invité à la session du 14 janvier de la commission Santé, Egalité des Chances et Sport de la Chambre des Députés, session à laquelle ont assisté mesdames les députées auteurs de la question parlementaire. Lors de cette session, monsieur le ministre a souligné notamment :

- Pour ce qui est de la formation des instituteurs dans le domaine de l'éducation physique et sportive, le Ministère des Sports noue un contact régulier avec l'Université du Luxembourg. En outre, il se concertera avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur l'optimisation des horaires et programmes du sport scolaire et périscolaire.
- Quant à l'organisation et la tenue des cours de natation dans l'enseignement fondamental, l'accent doit être mis sur deux aspects, à savoir la sécurité, d'une part, et la qualification du personnel chargé des cours de natation, d'autre part.
- Concernant les priorités du programme gouvernemental en matière de sports, la primauté sera accordée aux trois piliers sur lesquels repose le sport au Luxembourg, à savoir : le sport de compétition, le sport à l'école et le sport-loisir.
- La formation initiale et continue des professionnels œuvrant dans des structures d'encadrement scolaire et périscolaire en matière des activités physiques et sportives sera assurée par le ministère des Sports en collaboration avec l'ENEPS et en étroite relation avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Tous les détails concernant les points relevés dans la question parlementaire feront, comme un certain nombre d'autres questions, l'objet d'une concertation approfondie entre les deux ministres, ceci dans un délai rapproché.